

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 22: Routes sous la neige

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE L'AIRE, SECTEUR «LES CHERPINES» – MANDAT D'ARCHITECTE-URBANISTE

Type d'avis :

Appel à candidatures pour des mandats d'études parallèles (MEP) au sens des normes SIA 142 et de la directive MEP de la commission SIA des concours d'architecture et ingénierie

Autorités adjudicatrices :

Etat de Genève - Département du Territoire – Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) ; associé aux communes de Confignon et Plan-les-Ouates

Personne responsable:

M. Ruben Villenave, Département du Territoire, ruben.villenave@etat.ge.ch

Secrétariat des mandants:

DT – Direction Générale de l'aménagement du territoire – PDLGP – 5 rue David-Dufour – CP 224 – 1211 GENEVE 8
Tél. 022 546 73 66 - Fax. 022 546 73 70

Forme de procédure :

La procédure en deux phases s'adresse à un groupe pluridisciplinaire avec des spécialistes de l'urbanisme, du paysage, de la nature et de la circulation, voire d'autres. Le collège d'experts sélectionnera 4 équipes sur dossiers qui seront mandatées pour la première phase de MEP (CHF 70000). A l'issue de la première phase, 2 équipes seront retenues pour la deuxième phase (CHF 50000). A l'issue de celle-ci, une équipe lauréate sera désignée. Au terme du MEP, l'établissement d'un plan directeur de quartier (CHF 210000) sera confié à l'équipe lauréate (cf. cahier des charges, ch. 1.4).

Description sommaire du projet :

Projet d'extension urbaine sur une surface d'environ 57 hectares. Élaborer une image directrice. Définir les potentiels (logements, activités économiques diverses, équipements publics divers). Intégrer les dimensions de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Les propositions devront favoriser un cadre de vie hautement qualitatif.

Conditions de participation :

Un groupement pluridisciplinaire avec au minimum des professionnels de l'urbanisme, de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Le groupement pourra s'adjoindre les compétences d'autres spécialistes. Le pilote du groupement est un architecte / urbaniste.

Critères de sélection :

Le choix, effectué uniquement sur dossier, est basé sur des critères qualitatifs pondérés :

40% : la cohérence de la philosophie de travail et de la démarche de projet ;

30% : la capacité de l'équipe à traiter un problème complexe à des échelles différentes, notamment en planification ;

20% : les qualités professionnelles et l'expérience des membres de l'équipe ;

10% : l'appréciation générale de la candidature.

Obtention du dossier :

Les candidats intéressés peuvent demander les documents par écrit, fax ou courriel, à l'adresse du secrétariat du mandant. Ces données sont également disponibles sur le site www.simap.ch.

Délai des offres : dépôt avant le 4 décembre 2009

Adresse du dépôt de candidature : secrétariat des mandants.

Délai pour l'exécution des mandats : de décembre 2009 à septembre 2010

Membres du collège

Présidence :

M. Christian Devillers, architecte-urbaniste, Paris

Représentant de l'Etat de Genève :

M. Xavier De Rivaz, architecte-urbaniste, directeur PAR/DGAT/DT

Membres non professionnels :

M. Alpha Ayande, Conseil Municipal de Confignon ; M. Vincent Bujard, Conseil Municipal de Confignon ; Mme Geneviève Guinand, Conseil Municipal de Plan-les-Ouates ; Mme Isabelle Edder, Présidente association ARPACC ; M. Xavier Magnin, Conseil Municipal de Plan-les-Ouates ; M. Laurent Seydoux, conseiller administratif, Commune Plan-les-Ouates ; M. Dinh Manh Uong, conseiller administratif, Commune Confignon

Membres professionnels :

M. Pierre Bonnet, architecte, Genève ; Mme Marie-Christine Couic, sociologue-urbaniste, Grenoble ; M. Gilles Grosjean, architecte-urbaniste, Genève ; M. Christoph Hüsler, architecte-paysagiste, Lausanne ; M. Vincent Kaufmann, sociologue, professeur EPFL ; M. Bruno Marchand, architecte-urbaniste, professeur EPFL ; Mme Marie-Paule Mayor, architecte-urbaniste, Genève ; M. Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint, Commune de Confignon ; M. Franco Tufo, ingénieur circulation, Genève ; M. Ruben Villenave, urbaniste, chef de projet PDLGP/DGAT ; M. Philippe Zosso, architecte, chef service aménagement, Plan-les-Ouates

Experts :

M. Rémy Beck, SCAN/DT - Etat GE ; Mme Delphine Galliard, géographe, FTI - Fondation de Terrains Industriels, Carouge ; M. Rolf Gobet, OPI - Office de Promotion des Industries et technologies, Genève ; M. Michael Kleiner, bureau du sport/DCTI - Etat GE ; M. Christian Meisser, ingénieur environnement, Carouge ; M. Gilles Mulhauser, DGNP/DT ; M. Alexandre Prina, DGM/DT

Suppléants :

M. Daniel Blondin, Conseil municipal Confignon ; M. Thierry Durand, Maire Commune de Plan-les-Ouates ; M. Alain Dreier, Maire Commune de Confignon ; Mme Anna-Karina Kolb, DGAE/DES ; M. René Lindenmeyer, Conseil municipal Confignon ; M. Philippe Moeschinger, directeur de la Fondation des Terrains Industriels ; Mme Fabienne Monbaron, Conseil municipal Plan-les-Ouates ; M. Denis Thorimbert, Conseil municipal Plan-les-Ouates ; M. Léonard Verest, architecte-urbaniste, directeur PDLGP/DGAT ; Mme Olivia Vogtle, DGM/DT